



PÊCHER : taille
PÊCHER, ABRICOTIER : xanthomonas
PÊCHER : monilia, fusicoccum
POMMIER : zeuzère

POMMIER : inoculum tavelure
KIWI : PSA

> **PÊCHER :
Taille**

Le froid est arrivé juste à temps ! Fin novembre, le nombre d'heures < 7,2° est plus élevé qu'en 2022, mais reste bien inférieur ne serait ce qu'en 2021. D'autre part, même à l'échelle d'un petit secteur comme le Nord Toulousain, les variations sont importantes : 75 h à Merville contre 180 h à Buzet ! En attendant de savoir si le seuil déterminant de 500 h min au 31 décembre sera atteint, mieux vaut identifier les variétés sensibles à la chute des bourgeons :

- pêches jaunes : Grenat, Rich lady, Royal moon, Séduction, Sweet fire, Vista rich
- pêches blanches : Ivoire
- nectarines jaunes : Nectaross, Orion, Zee glo
- nectarines blanches : Jade

Sur ces dernières, soit vous les taillez en dernier, soit vous effectuez actuellement une taille simplifiée en enlevant seulement les gourmands, et vous effectuerez une retaille sur fleurs.

> **PÊCHER , ABRICOTIER :
Xanthomonas**

En abricotier, ne réalisez aucune coupe avant fin février. En pêcher, taillez les variétés atteintes en dernier, en évitant les périodes humides et en désinfectant régulièrement les outils.

En agriculture biologique, la stratégie est identique.

> **PÊCHER :
Monilia, Fusicoccum**

Au moment de la taille, coupez les momies présentes et les rameaux déséchés, et détruisez les.

> **POMMIER :
Zeuzère**

Tant que les dégâts sont bien visibles, effectuez des curetages sur les jeunes arbres atteints.



POMMIER : Inoculum tavelure

Broyez les feuilles tombées au sol dès que cela est possible. Cette technique permet de réduire l'inoculum d'environ 50%.

En agriculture biologique, le broyage est indispensable.



KIWI : PSA

La chute des feuilles est également une période à risque, d'autant que les conditions climatiques froides et humides sont très favorables à la maladie. Intervenez avec une dose de 500 g/ha de cuivre métal.

- Nordox 75 WG (oxyde cuivreux) ^{AB} à 0.67 kg/ha (16 €/ha)
- Yucca (oxychlorure de cuivre) ^{AB} à 1,4 l/ha (19 €/ha)

En agriculture biologique, la stratégie est identique.

La conseillère pour l'arboriculture, Anne Penavayre
Tel : 06.29.58.02.17

Le Conseil départemental de la Haute-Garonne est assuré et agréé par l'État pour son activité de conseil spécifique et indépendant à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques (agrément n° MP01858). Cette démarche s'inscrit dans le programme Écophyto 2, dont l'objectif est de réduire de 50% l'utilisation de produits phytopharmaceutiques à l'horizon 2025 en France. En ce sens, les méthodes alternatives et CEPP sont systématiquement cités dès qu'ils sont suffisamment efficaces.

Ce document est basé sur des observations réalisées dans des vergers du département et sur l'analyse de risque du Bulletin de Santé du Végétal, consultable sur le site internet de la CRAO www.occitanie.chambre-agriculture.fr/ - Pour le détail des méthodes alternatives, consultez le guide ARBO du Sud Ouest. Pour les CEPP, consultez <https://ecophytopic.fr/>. - Pour la réglementation sur l'utilisation des produits phytosanitaires, consultez l'arrêté phyto du 04/05/2017.

Ce document est la propriété du Conseil départemental de la Haute-Garonne (numéro SIRET: 22310001700423). Il ne peut être dupliqué sans son autorisation. Vous recevez ce flash technique réservé aux arboriculteurs. Si vous souhaitez vous désabonner, veuillez contacter le 05.61.82.60.60